AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2130
FR0000075954-FS0979

21 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RIBER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2016, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée NG Investments qu'il contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, directement et indirectement, 2 119 150 actions RIBER représentant autant de droits de vote, soit 9,97% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
NG Investments	2 111 808	9,94
Noël Goutard	7 342	0,03
Total Noël Goutard	**2 119 150**	**9,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RIBER sur le marché.

À cette occasion, la société NG Investments a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 21 253 024 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.